

## Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 18

Séance du : 28 mars 2023

**Objet :** Création d'un poste d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 1<sup>ère</sup> classe (avancement de grade)

**Nombre de conseillers en exercice :** 15

**Date de convocation :** 22 mars 2023

**Date d'affichage :** 30 mars 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

**PRÉSENTS :** M. Christophe TARY - Mme Josiane PRUNIAUX - M. Jean-Marc JAVAUX - Mme Nora ATAMNA - M. Maxime VAUTHIER - Mme Claudine DELAITRE - M. Benoit SAUVAGE - Mme Alison CALPENA JUAREZ -- Mme Christelle ROY - M. Serge SCHMIT.

**ABSENTS :** Mme Cécile DRUAUX (pouvoir à Mme Nora ATAMNA) - M. Jean-Gabriel DELOUF (pouvoir à M. Benoît SAUVAGE) - Mme Anny GRANDGERARD (pouvoir à M. Christophe TARY) - M. Laurent CARDOT (pouvoir à M. Jean-Marc JAVAUX) - M. Robin LHENRY (pouvoir à M. S. SCHMIT)

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

»»»

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 1<sup>ère</sup> classe pour assurer les missions d'animateur à l'Accueil de Loisirs Éducatifs.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

### DÉCIDE

- la suppression, à compter du 4 avril 2023 d'un emploi permanent à temps non complet (26.07/35<sup>ème</sup>) d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (26.07/35<sup>ème</sup>) d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 1<sup>ère</sup> classe,

### PRÉCISE

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

**Nombre de votants :** 15

**Vote :** 15 Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY



La secrétaire de séance,

Nora ATAMNA

Accusé de réception en préfecture  
070-217002617-20230328-DE2023-18-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2023  
Date de réception préfecture : 30/03/2023